

## RENTREE 2022 COLLEGE / SEGPA / ULIS / LYCEE

### 1- Dates de rentrée :

Après le mot d'accueil et l'appel sur la cour, les élèves seront pris en charge par le professeur principal pendant que les parents assisteront à la réunion de rentrée obligatoire avec le Chef d'établissement et son équipe.

Par conséquent, quel que soit le niveau de classe de votre enfant, prévoyez de l'accompagner et d'être présent à la réunion. La réunion étant spécifique à chaque niveau, si vous avez plusieurs enfants, prévoyez d'assister à la réunion pour chacun de vos enfants.

L'accueil se fera comme suit :

	Accueil des élèves par le professeur principal	Réunion parents / équipe de direction
<b>Secondes</b>	Jeudi 01/09/2022 : 08h30 à 11h30	Jeudi 01/09/2022 : 08h45 à 10h00
<b>1ères</b>	Jeudi 01/09/2022 : 10h15 à 13h00	Jeudi 01/09/2022 : 10h30 à 11h45
<b>Terminales</b>	Jeudi 01/09/2022 : 10h15 à 13h00	Jeudi 01/09/2022 : 10h30 à 11h45
<b>3èmes</b>	Jeudi 01/09/2022 : 13h30 à 15h30	Jeudi 01/09/2022 : 13h45 à 14h45
<b>5èmes</b>	Vendredi 02/09/2022 : 08h30 à 10h30	Vendredi 02/09/2022 : 08h45 à 10h00
<b>6èmes et ULIS</b>	Vendredi 02/09/2022 : 10h00 à 12h00 – 13h30 à 15h30 (cantine ouverte pour les ½ pensionnaires).	Vendredi 02/09/2022 : 10h15 à 11h30
<b>4èmes</b>	Vendredi 02/09/2022 : 13h30 à 15h30	Vendredi 02/09/2022 : 13h45 à 14h45

**Attention, le début des cours est fixé au lundi 05/09 selon l'emploi du temps remis le jour de la rentrée. Ce qui signifie que les 3<sup>ème</sup> et lycéens n'ont pas cours le vendredi 02/09 et les 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> n'ont pas cours le jeudi 01/09.**

### 2- Horaires du collège et du lycée :

L'emploi du temps des classes sera communiqué par le professeur principal le jour de la rentrée, il sera provisoire jusqu'au moins lundi 26 septembre afin de procéder à d'éventuels réajustements.

Ouverture des portes	07h30
Début des cours (au plus tôt)	08h00
Pause méridienne	12h00 à 13h30 pour le collège 12h55 à 14h25 pour le lycée
Fin des cours (au plus tard)	17h35 pour le collège 18h30 pour le lycée

### 3- Changement de régime

Le passage de l'externat à la demi-pension ou inversement peut se faire durant la première quinzaine du mois de septembre. Ensuite, les changements se font à date fixe en prévenant un mois à l'avance soit pour le 1<sup>er</sup> janvier soit pour le 1<sup>er</sup> avril.

A Pantin, le 03/06/2022

